

Procès-verbal du Conseil Municipal
Séance n° 3 du jeudi 11 avril 2024 – 18 heures – salle de la mairie

Présents : *MARRET Serge, SABATIER Sébastien, GRIX Suzanna, CELERIER Patrick, HAGER Maryvonne, BELFIORE Mauricette, GUILHEM Louis, BORREL Marie-Andrée formant la majorité des membres en exercice.*

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : *RIBES Bénédicte à GUILHEM Louis ; MONIÉ Florian, à MARRET Serge.*

Absent(s) excusé(s):

Absent(s) : *Néant.*

M. le maire ouvre la séance à 18h.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la nomination de HAGER Maryvonne à la fonction de secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Approbation du PV du conseil du 19 mars 2024 – Présentation Serge Marret.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Procès-Verbal du Conseil municipal du 19 mars 2024.

Délibérations :

Finances

2- Vote du taux des impôts directs locaux - Présentation Patrick Célerier.

Après présentation de l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et les mécanismes d'équilibre des réformes fiscales, le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de maintenir les taux sans changement à savoir :

- Taxe foncière bâti : 53,03 %
- Taxe foncière non bâti : 81,86 %
- Taxe d'habitation : 15,19 %

3- Vote du budget primitif M57- Présentation Patrick Célerier.

Le budget primitif M57 pour 2024 se présente de la façon suivante :

La section de fonctionnement affiche des recettes de 616 257,00 € + 508 873,03 € de reports antérieurs soit un total de 1 125 130,03 € et des dépenses pour 1 125 130,03 €.

Cette section tient compte d'augmentations par rapport à 2023 en matière de travaux, gaz, électricité, personnel.

Pour ce qui est de la section **investissement**, les recettes sont prévues à 1 258 288,93 € et les dépenses à 1 128 364,00 € + 129 924,93 € de reports de l'exercice précédent = 1 258 288,93 €

Cette section tient compte des subventions cœur de village, sentier pédestre mais également de dépenses relatives au PLU ainsi qu'aux travaux de rénovations dans le village...

Le total du budget primitif - M57 s'établit à 2 383 418,96 € soit (1 125 130,03 € + 1 258 288,93 €).

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le budget primitif M57 pour 2024.

4- Vote du budget primitif M49 - Présentation Patrick Célerier.

Le budget primitif M49 pour 2024 se présente comme suit :

La section de fonctionnement présente des recettes de 175 489,00 € + 17 851 ,75 € de reports soit un total de 193 340,75 € et des dépenses pour 193 340,75 €.

La section investissement présente des recettes pour 820 066,00 € + 126 656,2 € de reports = 946 722,02 € et des dépenses pour 946 722,02 €.

Le total du budget primitif - M49 s'établit à 1 140 062,77 € (193 340,75 € + 946 722,02 €), il tient compte de l'augmentation du prix de l'eau depuis le 1^{er} janvier, des dépenses liées aux travaux d'AEP et d'assainissement en cœur de village, du forage des Jeïches, des charges de personnel.

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le budget primitif M49 pour 2024.

Questions et informations diverses :

1-Point sur la situation en eau potable - Rapporteur Serge Marret.

Depuis plusieurs semaines seul le puits des Tuileries alimente en eau le village. La lame d'eau est stable pour le moment à 80 cm, seuil qui reste très bas par rapport aux années précédentes du fait d'un état de sécheresse accrue et de prélèvements sans cesse plus importants en amont du puits. Toutefois, la consommation des tourouzellois a sensiblement baissé depuis la crise de cet été. La prochaine période estivale risque d'être encore tendue face à une nouvelle baisse probable de la ressource qui pourrait entraîner de nouvelles livraisons d'eau par camion-citerne et donc des coûts supplémentaires à venir. L'utilisation du forage des Jeïches étant abandonnée pour des raisons techniques et financières trop lourdes, d'autres solutions sont à l'étude (prélèvement en amont du barrage du canalet et forage rive gauche de l'Aude en amont du puits des Tuileries).

Du côté de la CCRLCM, une réunion du COPIL a eu lieu le 08/04/2024 concernant l'approvisionnement en eau potable (production et distribution) et l'assainissement en vue de 2026 ou la communauté de commune prendra la compétence de l'eau. Cinq scénarios à l'étude ont été présentés dont trois seulement seront approfondis par l'agence pour un choix en juin. L'organisation de la distribution n'a pas été évoquée pour le moment. La gouvernance devra aussi être abordée notamment le transfert des personnels. La prochaine réunion aura lieu le 18 avril 2024.

2- Tapas'oif : Point de situation et devenir de l'épicerie - Rapporteur Patrick Célerier.

Sans réponse suite à notre offre de rachat de matériel pour 3000 € un huissier a pu constater la fermeture du magasin à la clientèle. Il a listé ce qui appartient respectivement à la mairie et aux gérants. En partant au plus vite, les gérants pourraient déclarer la fermeture au greffe en cessation d'activité ce qui entraînerait l'arrêt des charges. Les gérants se sont engagés à libérer les locaux au plus vite avec l'aide d'amis.

Pour éviter à l'avenir un bis repetita de cette situation préjudiciable à la vie du village, les prochains gérants seront recrutés sous contrat DSP, Délégation de Service Public. La CCI avec laquelle nous pourrions passer contrat, pourra œuvrer moyennant 2500 à 3000 € à la recherche de candidats fiables. Après le départ des gérants actuels, les locaux seront remis en état, des photos seraient faites mi-juin puis lancement de la recherche de candidats jusqu'en septembre. L'activité devrait reprendre fin d'année 2024 début 2025.

3- Bulletin municipal - Rapporteur Suzanna Grix.

Un premier bulletin consacré à l'eau et à la situation actuelle dans le village, celle du forage des Jeïches ainsi que les autres solutions envisageables, devrait être mis sur Panneau Pocket, sur le site internet de Tourouzelle et distribué dans les boîtes aux lettres comme d'habitude.

Un bulletin municipal plus complet sur tous les sujets paraîtra en juin.

- Questions diverses.

La fermeture du Tapasoif devant durer jusqu'en fin d'année, la distribution du pain par Chloé ne peut plus durer car de bénévoles temporaire elle ne peut en aucun cas devenir pérenne car représentant dès lors une entorse au droit du travail. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h12.